

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

D E C R E T -

D/95/ 203 /PRG/SGG

NOMMANT LE DIRECTEUR GENERAL ET
LE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE
LA SOCIETE DES BAUXITES DE KINDIA
(S.B.K.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994, portant
Restructuration du Gouvernement.

VU Le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994, portant
Composition Partielle du Gouvernement complété par le
Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994.

VU Le Décret D/94/118/PRG/SGG du 23 Novembre 1994, portant
attributions et organisation du Ministère des Mines et de
la Géologie -

D E C R E T E -

ARTICLE 1ER. - Les Cadres dont les noms suivent sont nommés aux
fonctions ci-après :

1. Directeur Général de la SBK : Mr. Fodé KEITA, confirmé.
2. Directeur Général Adjoint : Mr. Abdoulaye Chérif
COUMBASSA, précédemment Directeur Général de l'OFAB.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de
la date de signature, sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République.

Conakry, le 7 JUILLET 1995



GENERAL LANSANA CONTE